

Strasbourg, 13 octobre 2022

CDCJ-MIG(2022)01 rev

COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE
(CDCJ)

GROUPE DE TRAVAIL DU CDCJ SUR LES MIGRATIONS (CDCJ-MIG)

Méthodes de travail et plan de travail (dernière révision : 13 octobre 2022)

CDCJ-MIG : MÉTHODES DE TRAVAIL ET PLAN DE TRAVAIL

Lors de sa 2^e réunion les 12-13 octobre 2022, le CDCJ-MIG a procédé à un échange de vues et approuvé sur le programme de travail proposé (sous réserve de toute autre modification décidé par le CDCJ lors de sa 99^e réunion plénière du 23-25 novembre 2022).

Rôle et tâche spécifique

1. En vertu de la [Résolution CM/Res\(2021\)3 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail](#) (en vigueur à partir du 1er janvier 2022) et de l'article 14, alinéa b1, de l'annexe 1, un groupe de travail restreint du CDCJ sur la migration (CDCJ-MIG) sera constitué afin d'aider le CDCJ à réaliser ses travaux concernant l'élaboration d'un Guide à l'intention des praticiens sur la rétention administrative des migrants, qui vise à favoriser la mise en œuvre des normes existantes dans ce domaine (livrable 8 du mandat).
2. Le CDCJ-MIG apportera son soutien aux travaux du CDCJ :
 - a) en finalisant, pour examen et adoption par le CDCJ en décembre 2022, le projet de Guide à l'intention des praticiens, ce en tenant compte des travaux précédemment menés par le Comité d'experts sur la rétention administrative des migrants (CJ-DAM) et de tout autre fait nouveau survenu dans le domaine juridique depuis lors ;
 - b) en soumettant au CDCJ toutes les questions importantes qui se posent dans le cadre du processus de rédaction, si possible en proposant des solutions ;
 - c) en apportant, sur demande du CDCJ, un soutien à la mise en œuvre des actions ou activités relatives à l'apatridie décidées par le CDCJ en tant que suites à donner à la Conférence internationale de 2021.

Méthodes de travail et résultats attendus

3. Le groupe de travail accomplira ses missions et ses attributions principalement en ligne entre février et mars 2023, avec une possible finalisation du manuel en vue de son adoption par le CDCJ en mai 2023.
4. Le groupe sera assisté dans son travail par le Secrétariat du CDCJ, et dans les limites des crédits budgétaires, par un maximum de 2 consultants ayant une connaissance précise et spécialisée des questions relatives à la rétention des migrants, que ce soit au niveau international et/ou dans différents États membres, ainsi que de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme.
5. Des contributions de fond et des observations seront demandées aux délégations du CDCJ par voie électronique, entre les réunions et aux stades appropriés, pour permettre au groupe de travail de proposer un texte qui reflète les vues des membres. Le CDCJ statuera en dernier ressort sur toute modification de fond à apporter au projet de texte du Guide à l'intention des praticiens, tel que présenté par le CDCJ-MIG.

¹ « En cas de besoin, afin d'accélérer l'avancement de leurs travaux, les comités peuvent confier à un rapporteur ou à un nombre restreint de membres du comité une tâche spécifique à réaliser pour leur prochaine réunion, en utilisant principalement les technologies d'information. »

**Plan de travail
(Dernière mise à jour : 13 octobre 2022)**

ACTIVITÉS/TÂCHES	DATES/ PLACES	Responsabilité
- Elaboration d'un avant-projet de plan du projet de Guide pour les praticiens sur la rétention administrative des migrants	Mars - avril 2022	Secrétariat du CoE
- Diffusion au CDCJ-MIG du projet de plan du Guide	Début mai 2022	Secrétariat du CoE
1^{ère} réunion du CDCJ-MIG - Examen de l'avant-projet de plan du projet de Guide pour les praticiens sur la rétention administrative des migrants et échange de vues sur son contenu	19-20 mai 2022 Vidéoconférence (sessions du matin uniquement)	CDCJ-MIG
- Elaboration du projet de Guide (version 1)	Mai – aout 2022	Consultants & Secrétariat du CoE
98^e Réunion plénière du CDCJ - Examen de l'état d'avancement	1-3 juin 2022 Strasbourg	CDCJ
- Circulation, pour commentaires, au CDCJ-MIG du projet de Guide (version 1)	14 septembre 2022 (Date limite 4 octobre)	Secrétariat du CoE
2^e réunion du CDCJ-MIG - Examen du projet de guide (version 1)	12-13 octobre 2022 (Rome)	CDCJ-MIG
- Révision du projet de Guide (version 1) à la lumière des commentaires écrits reçus et des observations orales émises par le CDCJ-MIG lors de sa 2 ^e réunion.	13-31 octobre 2022	Consultants & Secrétariat du CoE
99^e Réunion plénière du CDCJ - Examen de l'état d'avancement	23-25 novembre 2022 (dates à confirmer) Strasbourg	CDCJ
- Circulation du projet de Guide (version 2) au CDCJ et au CDCJ-MIG pour commentaires dans les deux langues (anglais et français)	Novembre 2022 (Date limite 4 janvier 2023)	Secrétariat du CoE
- Révision du projet de Guide à la lumière des commentaires reçus du CDCJ et du CDCJ-MIG	Janvier 2023	Consultants & Secrétariat du CoE
<u>(si nécessaire et sous réserve d'un accord du CDCJ)</u> 3^e réunion du CDCJ-MIG - Examen de la dernière série de commentaires et finalisation du projet de Guide (version 3)	Février 2023 (Dates à confirmer)	CDCJ-MIG
- Circulation du projet de guide (version 3) au CDCJ en vue de son adoption	Mars 2023	Secrétariat du CoE
100^e Réunion plénière du CDCJ - Examen en vue de l'adoption du projet de Guide et décision sur sa publication et sa diffusion.	Mai 2023 (Dates à confirmer)	CDCJ